



**Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le jeudi 14 décembre 2023**

Délibération n° 2023/4-20

OBJET : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024.

Exposé des motifs

Les effectifs de l'établissement ayant évolués au cours de l'année 2023, il est nécessaire d'en tenir compte et de présenter le tableau à jour au 1^{er} janvier 2024.

Cette mise à jour intègre notamment :

- la réorganisation du service départemental d'incendie et de secours :
- les mouvements de personnels liés aux quatre agents mis à disposition :
 - 1 Contrôleur Général à la DGSCGC,
 - 1 Commandant à l'ENSOSP,
 - 1 Commandant à l'EMIZ,
 - 1 Lieutenant de 1^{ère} classe à l'ENSOSP.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023/4-20

Nombre de membres :		Le jeudi 14 décembre 2023 à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Madame Claire BARNEOUD + Monsieur Marcel CANNAT + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Madame Marine MICHEL + Monsieur Dominique MOULIN

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le rapport n° 2023/4-20 du président du conseil d'administration ;

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ arrêtent le tableau des effectifs annexé au 1^{er} janvier 2024 ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		78	69,80
CADRE D'EMPLOIS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		2	2
GRADES	Colonel hors classe, Colonel, Directeur Départemental	1	1
	Colonel hors classe, Colonel, Directeur Départemental Adjoint	1	1
CADRE D'EMPLOIS DE CONCEPTION ET DE DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		1	1
GRADES	Colonel, Colonel hors classe, Contrôleur Général	1	1
CADRE D'EMPLOIS : CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS		11	9
GRADES	Lieutenant-colonel	2	2
	Commandant	5	5
	Capitaine	4	2
CADRE D'EMPLOIS : MEDECINS ET PHARMACIENS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		1	0
GRADES	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle		
	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels hors-classe	1	0
	Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale		
CADRE D'EMPLOIS : INFIRMIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		2	2
GRADES	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels hors classe	1	1
	Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels	1	1
CADRE D'EMPLOIS : LIEUTENANTS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		11	7
GRADES	Lieutenant Hors Classe	2	2
	Lieutenant de 1 ^{ère} Classe	4	4
	Lieutenant de 2 ^{ème} Classe	5	1
CADRE D'EMPLOIS : SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, CAPORAUX ET SAPEURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		50	48,80
GRADES	Adjudant	22	21,80
	Sergent	14	13
	Caporal-chef	2	2
	Caporal	12	12
	Sapeur		

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE TECHNIQUE		16	14,75
CADRE D'EMPLOIS : INGENIEURS TERRITORIAUX		2	2
GRADES	Ingénieur Principal	1	1
	Ingénieur	1	1
CADRE D'EMPLOIS : TECHNICIENS TERRITORIAUX		2	2
GRADES	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe)	1	1
	Technicien		
CADRE D'EMPLOIS : AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		1	1
GRADES	Agent de Maîtrise Principal	1	1
	Agent de Maîtrise		
CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		11	9,75
GRADES	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	5	4,75
	Adjoint Technique Territorial	4	3

		Postes ouverts	Postes occupés
FILIERE ADMINISTRATIVE		19	15,90
CADRE D'EMPLOIS : ATTACHES TERRITORIAUX		1	1
GRADES	Directeur Territorial, en voie d'extinction (*)		
	Attaché hors classe	1	1
	Attaché Principal		
	Attaché		
CADRE D'EMPLOIS : REDACTEURS TERRITORIAUX		4	4
GRADES	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Rédacteur		
CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		14	10,90
GRADES	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	7	6,90
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint Administratif Territorial	6	3

Il est rappelé que les avancements de grades dans les cadres d'emplois relèvent de la décision de l'autorité territoriale dans la limite du nombre d'emplois fixé par cadre d'emplois par le conseil d'administration.

		Postes ouverts	Postes occupés
CONTRATS AIDES		1	0
NATURE	Service civique	1	0
	CUI – CAE		
	Contrat d'apprentissage	0	0
CONTRATS SUR EMPLOI PERMANENT		3	3
CATEGORIES	SECTEUR		
A	SPP – Fonction de médecin-chef	1	1
C	SPP – Remplacement agent détaché	1	1
C	ADM – Remplacement agent en disponibilité	1	1
CONTRATS SUR EMPLOI NON PERMANENT		1	1
CATEGORIES	SECTEUR		
C	TECH – Fonction DECI	1	1

- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le: **20 DEC. 2023**

et de la publication-notification

le: **20 DEC. 2023**

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation,
le directeur départemental,

Colonel  Alain JUGE

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Marcel CANNAT